

CGT Enseignement Privé Enseignement primaire et secondaire sous contrat Enseignement supérieur et agricole

Bureau National

bn@cgt-ep.org

Ministère de l'Éducation Nationale

Ministère de l'Agriculture, Souveraineté la

Alimentaire et de la Forêt

Ministère du Travail et de l'Emploi

Ministère de la Fonction publique, de la simplification

et de la transformation de l'action publique

Montreuil, le 28 octobre 2024

Référence: 2024-11P

Objet : préavis de grève du 4 novembre 2024 au 31 mars 2025

Mesdames. Messieurs les Ministres.

La CGT-EP dépose un préavis de grève notamment dans le cadre de l'ensemble des annonces gouvernementales concernant nos champs syndicaux en termes de conditions de travail et de droits sociaux. Il s'applique sur la période du 4 novembre 2024 au 31 mars 2025 inclus.

Les annonces successives de cette rentrée sur les suppressions de postes, la fin de la GIPA et surtout l'instauration de 3 jours de carences assortie d'une baisse de rémunération sont intolérables. Nous ne pouvons accepter ces nouvelles preuves de mépris des personnels qui vont particulièrement pénaliser les femmes. Nous revendiquons la création d'emplois stables et statutaires, le dégel du point d'indice et des augmentations de salaire pour tou tes, des budgets pérennes et l'amélioration générale des conditions de travail. Les parodies de dialogue social ou le silence assourdissant de nos ministères, les menaces sur les libertés syndicales (notamment à Saint Etienne) et plus généralement le développement des idées de l'extrême droite dans la société ne sont pas compatibles avec nos revendications de liberté et d'émancipation. Nous continuons de revendiquer le contrôle précis et régulier de l'usage des fonds publics accordés à l'enseignement privé sous contrat ainsi que l'application des droits et libertés fondamentales (liberté de conscience, d'expression, droit de se syndiquer) au sein de nos établissements.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action et de participer aux mobilisations prévues notamment en cessant le travail que ce soit localement ou nationalement.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de l'enseignement privé ainsi que pour la nuitée en amont et en aval des journées prévues.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, en notre attachement et notre engagement en faveur du service public d'éducation.

> Pour la CGT Enseignement Privé, Nadège DELADOEUILLE Co-secrétaire générale

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex